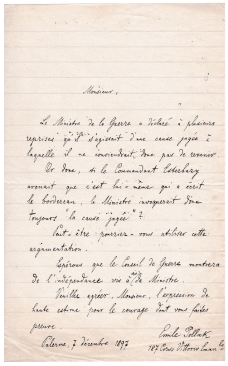

Monsieur,

Le Ministère de la Guerre a refusé à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'une cause jugée à laquelle il ne m'appartenait pas de revenir.

Or vous, et le Commandant Esterhazy savaient que c'est lui-même qui a écrit le bordereau, le Ministère invoquerait donc toujours "la cause jugée"?

Peut-être pourriez-vous utiliser cette argumentation.

Espérons que le Conseil de Guerre montrera de l'indépendance vis à vis du Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de toute estime pour le courage dont vous faites preuve.

Palermo, 7 décembre 1897

Emile Pollak
175 Corso Vittorio Emanuele

ÉditeurCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Informations sur le fichier

Nom original : ITA Pollak 1897_12_07.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.75 Mo
Dimensions : 1519 x 2455 px
Fichier créé par Jean-Sébastien MackeFichier créé le 06/12/2018 Dernière modification le 10/01/2019